

FICHE D'INSCRIPTION et AUTORISATIONS

ENFANT/JEUNE

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

RESPONSABLE LEGAL

Les parents La mère Le père Autre :

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Portable parent (1) : Portable parent (2) :

Mail famille :

Caisse d'Allocations Familiales de : Numéro d'allocataire (obligatoire) :

Numéro de sécurité sociale :

Coordonnées du médecin traitant :

.....

Merci de joindre à ce document la fiche sanitaire de liaison complétée, ainsi que les photocopies du carnet de vaccination. (Vaccins à jour)

Autorise l'enfant à rentrer seul le soir à 17h30 oui non

Si non, personnes autorisées à venir le chercher au centre :

1 : 2 :

AUTORISATIONS

- Autorise** que l'enfant soit photographié et que ces photos éventuellement puissent être utilisées lors des publications de l'Association ASEEC (web, plaquettes, ...)
- Autorise** les responsables du centre à soigner l'enfant et faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins

Signature (obligatoire) :

CENTRES DE LOISIRS 2023
Vacances de printemps du 17 avril au 21 avril 2023

ENFANT/JEUNE

Nom : Prénom :

TARIFICATION

Centre de loisirs du 17 avril au 21 avril (Noordpeene)						
	QF à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 1100	1101 à 1600	1 601 et +
Tarifs résidents *	15	18	24	30	35	40
Tarifs extérieurs	55	58	64	70	75	80

Si QF est plus petit que 1 600, veuillez nous transmettre un justificatif CAF

* Se référer au dossier d'informations

Inscription Garderie et Cantine						
		Lundi 17	Mardi 18	Mercredi 19	Jeudi 20	Vendredi 21
Garderie MATIN	1€ LA SEANCE	<input type="checkbox"/>				
Garderie SOIR		<input type="checkbox"/>				
Cantine	3€ LE REPAS	<input type="checkbox"/>				

L'adhésion est obligatoire pour participer aux activités.

Elle n'est à prendre qu'une seule fois et elle est valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

ADHESION OBLIGATOIRE	
Adhésion Enfant	10 €
Adhésion Famille (Minimum 1 adulte + les enfants)	30 €

REGLEMENT

Il peut se faire par espèces, chèques à l'ordre de l'ASEEC Flandres ou chèques ANCV

A compléter en fonction de vos choix	
Frais d'adhésion (obligatoire)	
Centre de loisirs (17 avril au 21 avril)	
Cantine X 2€60
Garderie X 1€
TOTAL A REGLER	
	Déjà réglé
	Reste à régler

Chaque inscription doit être accompagnée du règlement par enfant.
Il ne sera encaissé qu'après la certitude de la mise en œuvre du centre de loisirs.